

ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID
DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE
– DÉCLARATION D'OCTROI DE LA PROTECTION –

Règle 18ter.1)

I. Office qui envoie la déclaration :

 **Office des Brevets de la République de Bulgarie**
52b, boul. Dr.G.M.Dimitrov, BG-1040 SOFIA, Bulgarie
www.bpo.bg

II. Numéro de l'enregistrement international : **1103380**

III. Nom du titulaire (ou autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international) : **Dochirnie pidprijemstvo "Kondyterska korporatsiia "Roshen"**

IV. La protection est accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international pour tous les produits et/ou tous les services demandés.

V. Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration :



VI. Date : 26/03/2013